



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril, à 15h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Frank GAMBET, 1^{er} Adjoint.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2026

PRESENTS :

BILLION Myriam	Conseillère municipale
BLAIN Michel	Maire
BOUSQUET Aurélie	Conseillère municipale
BOUSQUET Corentin	Conseiller municipal
COLLIGNON Arnaud	Conseiller municipal
GAMBET Frank	1 ^{er} Adjoint
GAREIL Audrey	2 ^{ème} Adjointe
GAUTHIER Chantal	Conseillère municipale
ORANGE Alina	Conseillère municipale
SALOMÉ Alain	Conseiller municipal

ABSENTS AVEC PROCURATION :

BISCAUT Marie-Ange	Conseillère municipale
--------------------	------------------------

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

N° 34/2026 – APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°24/2024 du 19 juillet 2024 portant sur la mise en place pour les budgets de la commune du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec le SGC DRAGUIGAN ;

Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2025 de la commune de LES SALLES SUR VERDON ;

Vu les Comptes Financiers Uniques de la commune de LES SALLES SUR VERDON (*Annexes n°2*) ;



L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Madame Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a mis en place le Compte Financier Unique pour l'ensemble de ses budgets. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre le SGC (Trésor Public) et la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Les budgets de l'exercice 2026 pour lesquels les Comptes Financiers Uniques vous sont soumis par Monsieur Le Maire, sont exécutés du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune mais il doit se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, Monsieur Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal est placé sous la présidence de Monsieur Frank GAMBET, 1^{er} adjoint, qui propose aux membres présents de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Détermination du résultat cumulé au 31/12/2025 - BUDGET COMMUNAL

COMMUNE LES SALLES SUR VERDON (M57) - COMMUNE LES SALLES SUR VERDON - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 278 506,49	1 365 527,28	2 644 033,77
	Recettes réalisées (1)	B	1 028 621,38	1 799 443,52	2 828 064,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	919 371,75	1 831 099,52	2 750 471,27
	Dépenses réalisées (1)	E	272 131,33	1 663 878,09	1 936 009,42
	Restes à réaliser	F	6 646,24	0,00	6 646,24
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	756 490,05	135 565,43	892 055,48
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-359 134,74	465 572,24	106 437,50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	397 355,31	601 137,67	998 492,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-6 646,24	0,00	-6 646,24
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	390 709,07	601 137,67	991 846,74

Détermination du résultat cumulé au 31/12/2025 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU LES SALLES SUR VERDON - EAU ET ASSAINISSEMENT - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	178 680,22	166 000,00	344 680,22
	Recettes réalisées (1)	B	100 177,21	191 796,80	291 974,01
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	304 065,12	213 440,22	517 505,34
	Dépenses réalisées (1)	E	140 398,99	88 925,24	229 324,23
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-40 221,78	102 871,56	62 649,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	125 384,90	47 440,22	172 825,12
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	85 163,12	150 311,78	235 474,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	85 163,12	150 311,78	235 474,90

Détermination du résultat cumulé au 31/12/2025 - BUDGET LOTISSEMENT LES SABLINES



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	220 800,00	441 600,00	662 400,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	370 800,00	429 505,98	800 305,98
	Dépenses réalisées (1)	E	7 647,89	143 503,85	151 151,74
	Restes à réaliser	F	142 352,11	0,00	142 352,11
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-7 647,89	-143 503,85	-151 151,74
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	150 000,00	-12 094,02	137 905,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	142 352,11	-155 597,87	-13 245,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-142 352,11	0,00	-142 352,11
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	-155 597,87	-155 597,87

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour le budget général,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour le budget eau et assainissement,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour le budget lotissement les sablines,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de la commune selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'eau et assainissement selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation du lotissement les sablines selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.
DECLARE toutes les opérations 2025 définitivement closes

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
 Les jours, mois et ans susdits
 Le 1^{er} Adjoint
 Frank GAMBET

